

## Définition de quelques titres autres que le Brevet

### Certificat Complémentaire de Protection

Le C.C.P. vise à prolonger la durée de vie des Brevets relatifs à un médicament ou à un produit phytosanitaire faisant l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.). Il permet d'obtenir un certificat pour les parties du brevet correspondant à cette autorisation.

Date d'effet : au terme du brevet auquel il est attaché.

Durée : période écoulée entre la date de dépôt du brevet et la première AMM, réduite de 5 ans. La durée maximale complémentaire est de 5 ans à compter de la date d'expiration du brevet. Ainsi, si l'A.M.M. est obtenue 8 ans après le dépôt de la demande de brevet, la durée du certificat complémentaire de protection sera de  $8 - 5 = 3$  ans. La durée totale de la protection sera donc de  $20 + 3 = 23$  ans.

Voir par exemple : <https://www.inpi.fr/fr/nationales/l-inpi-fait-le-point-sur-le-certificat-complementaire-de-protection-ccp>

### Certificat d'utilité

Sorte de « mini-brevet » encore appelé « modèle d'utilité » dans certains pays.

Se distingue des brevets proprement dits du fait de ces critères :

- ✓ « activité inventive » ou « non-évidence » moins importantes, voire inexistantes. Souvent : amélioration ou adaptation mineures d'une partie de brevet, ou demande portant sur des éléments qui ne remplissent pas tous les critères de la brevetabilité
- ✓ Durée de protection plus courte : de 6 (en France) à 10 ans, sans possibilité de renouvellement au-delà
- ✓ Frais modiques (pas de Rapport de Recherche en France), procédure assez rapide

Voir par exemple :

[http://www.wipo.int/sme/fr/ip\\_business/utility\\_models/utility\\_models.htm](http://www.wipo.int/sme/fr/ip_business/utility_models/utility_models.htm)

### Obtention végétale

Une obtention végétale est une variété nouvelle, créée ou découverte, d'un genre ou d'une espèce. Le titre de protection, appelé certificat d'obtention végétale est délivré à la suite du dépôt d'une demande au Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), placé auprès du Ministère de l'Agriculture. La durée de protection est fixée à 25 ans à compter de la délivrance.

Voir par exemple : <http://www.gnis-pedagogie.org/pages/reglementation/1.htm>

### Topographie de semi-conducteurs

La topographie d'un produit semi-conducteur, c'est-à-dire la configuration d'un circuit incorporé dans une puce, peut faire l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI. La protection est accordée pour une durée de 10 ans. Elle est conditionnée au fait

que la topographie traduise un effort intellectuel du créateur et qu'elle ne soit pas courante.

Voir par exemple : <http://www.lexinter.net/JF/semi-conducteurs.htm>

### **Enveloppe Soleau**

L'enveloppe Soleau constitue un moyen simple et peu onéreux d'apporter une preuve datée de l'existence d'une création au travers de sa description.

C'est également un moyen de dater l'ouverture du droit d'auteur.

L'enveloppe SOLEAU, du nom de son créateur, est un moyen permettant de prouver juridiquement la date et le contenu d'un document.

Particulièrement intéressante pour les créateurs, elle constitue la première étape de reconnaissance d'un auteur par rapport à une idée, une invention, une œuvre littéraire ou toute autre création nouvelle.

*Attention* : L'enveloppe SOLEAU **n'est pas un titre de propriété industrielle, elle n'assure aucune protection ni ne fait naître de monopole sauf dans le cas de droit d'auteur**. D'autre part, il est important de noter que l'enveloppe n'est pas cessible à un tiers.

*Durée* : L'enveloppe est archivée à l'INPI pendant une durée de cinq ans qui peut être renouvelée une fois pour la même somme. Au-delà de cette période, elle sera détruite à moins que sa restitution soit demandée.

*Attention* : L'enveloppe SOLEAU validée auprès de l'INPI doit être conservée telle que. Une fois ouvert, le document n'a plus de valeur juridique. S'il est nécessaire d'ouvrir l'enveloppe SOLEAU après son enregistrement, par exemple pour prouver une antériorité vis à vis d'un tiers, il est important de le faire devant huissier. En effet, un procès verbal peut alors être rédigé et utilisé ultérieurement pour prouver quel était le contenu de l'enveloppe au moment de son ouverture.

Voir : <https://www.inpi.fr/fr/protger-vos-creations/l'enveloppe-soleau/enveloppe-soleau>

### **Dessins et modèles**

Un dessin ou modèle déposé à l'INPI est protégé 5 ans, prorogables 4 fois soit une durée de protection de 25 ans. Mais le droit d'auteur continue de protéger le dessin ou modèle 70 ans après la mort de l'auteur.